

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du mercredi 4 octobre 2023**

**Date de la Convocation : jeudi 28 septembre 2023**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 octobre 2023 à 18 heures, à la Maison de la Solidarité, sous la présidence de Madame Rachida BENNAR, Vice-présidente.

Présents : Mmes Rachida BENNAR (a reçu procuration de Monsieur Laurent DEPAGNE), Habiba BENNOUI (a reçu procuration de Madame Edith GODIN), Denise LEVAN, Messieurs Michael CARLIER, Dimitri KRAJEWSKI, Marcel ANDOUCHE, Mesdames Christine VITOUX, Catherine GOBET, Pascale PETIT, Monsieur Jérôme DOIZI, Mesdames Anne DUHEM, Arlette DORDAIN

Avaient donné procuration : Monsieur Laurent DEPAGNE à Madame Rachida BENNAR, Madame Edith GODIN à Madame Habiba BENNOUI,

Excusés : Madame Clorinda COSTANTINI, Monsieur Marc BOUTTEMANT, Monsieur Jean-Claude SOYEZ

### **1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 23 mars 2023**

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé le compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'administration.

### **2- Application partielle de l'article R123-21 1° du Code de l'Action Sociale et des Familles**

Conformément à la délibération du 24 juin 2020, le conseil d'administration a donné délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-président dans l'attribution des prestations dans des conditions définies par celui-ci.

Madame la Vice-présidente a rendu compte des aides octroyées, en numéraires ou en chèques de services.

### **3- Commission Permanente – Compte-rendu des décisions**

Il a été fait un compte-rendu des aides octroyées ainsi que des décisions ayant donné lieu à un avis négatif par la Commission Permanente.

#### **4- Adoption de la norme comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

L'instruction budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle reprend les principes communs aux trois référentiels M14, M52 et M71 applicables respectivement aux communes, départements et régions.

Elle est non seulement le support de l'expérimentation du CFU (Compte Financier Unique) compte financier unique et de la certification des comptes des collectivités territoriales, mais également la norme généralisée en 2024.

Madame la Vice-présidente a informé les membres du Conseil d'Administration que le comptable Public a formulé un avis préalable favorable au passage à la M57 par courrier en date du 24 avril 2023, annexé au rapport de présentation.

Madame la Vice-présidente a rappelé que des arbitrages relatifs aux modalités d'encadrement de la mise en œuvre de ce nouveau référentiel devront être soumis à l'approbation de la commission : adoption d'un règlement budgétaire et financier, précisions sur les règles de fongibilité des crédits, modalités d'amortissement a prorata temporis, encadrement des dépenses imprévues et de l'utilisation des outils de gestion pluriannuelle des crédits (autorisations de programme/crédits de paiement), la commission administrative sera donc saisie en temps utiles.

Madame la Vice-présidente a proposé au Conseil d'Administration d'adopter cette nouvelle norme comptable M57.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a adopté cette proposition.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE VALENCIENNES  
Service de Gestion Comptable (SGC)  
Rue Raoul Follereau – BP 10439  
59322 VALENCIENNES CEDEX

Direction générale des Finances publiques  
Service de Gestion Comptable de Valenciennes  
Rue Raoul Follereau  
BP 10439  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
Téléphone : 03 27 44 13 66  
Mél. : [sgc.valenciennes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.valenciennes@dgfip.finances.gouv.fr)

MONSIEUR LE MAIRE  
35 RUE HENRI TURLET  
59300 AULNOY LEZ VALENCIENNES

**POUR NOUS JOINDRE :**

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi  
de 8H30 à 12H30  
Réception : avec RDV  
Affaire suivie par : Dominique BERNARD  
Téléphone : 06 35 43 15 52

Valenciennes, le 24/04/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Maire,

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune d'AULNOY à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la commune d'AULNOY à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.


Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- la présence d'un solde débiteur au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Comptable Public  
Responsable du SGC

  
Dominique BERNARD  
Le responsable du SGC  
de VALENCIENNES  
Dominique BERNARD



## **5- Budget Primitif 2022 – Décision Budgétaire Modificative n°1**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Celles-ci prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2023 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

### **En dépenses de fonctionnement :**

- Chapitre 011- Charges à caractère général :
  - Article 604 – prestations de service : + 10 000 €
- Chapitre 012- Charges de personnel :
  - Article 64111 – Rémunération principale : + 10 000 €
  - Article 64168- Autres emplois d'insertion : + 20 000 €

### **En recettes de fonctionnement :**

- Chapitre 74 – Dotations-subventions :
  - Article 7474 – Communes : + 40 000 €

Il a été proposé d'abonder les chapitres 011 et 012 afin de garantir les contrats de prestations espaces verts ainsi que le recrutement des contrats PEC et les différentes augmentations sur le personnel titulaire (augmentation du point d'indice de 1,5%)

La présente décision modificative est équilibrée.

Madame la Vice-présidente a donc proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la Décision Budgétaire Modificative n°1 telle que définie ci-dessus.

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, a adopté la décision modificative n° 1 relative au Budget Primitif pour l'exercice 2023.

## **6- Budget Primitif 2023 – Subvention exceptionnelle au Secours Populaire**

Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 23 mars 2023 adoptant le Budget primitif 2023 ;

Madame la Vice-présidente a exposé que le Secours Populaire sollicite le CCAS pour une participation pour le financement d'une partie de la journée des Oubliés des Vacances ;

Madame la Vice-présidente a rappelé que, les années antérieures, le CCAS avait émis un avis favorable à cette demande, et que les coûts de transports augmentant considérablement, elle propose d'émettre un avis favorable à cette proposition et décidé d'accorder une subvention de 1 000€ à l'association Secours Populaire.

Cette subvention sera versée en une seule fois. Cette dépense sera imputée sur le Budget Primitif 2023 : chapitre 65 - Article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

- Monsieur Marcel ANDOUCHE a quitté la salle au moment du vote de la subvention du Secours Populaire et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a adopté cette proposition de cette subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association Secours Populaire.

## 7- Séjour Séniors 2024 en partenariat avec l'ANCV

Madame la Vice-présidente du CCAS a rappelé que le dispositif Seniors en vacances a pour vocation de rompre l'isolement des personnes âgées et de créer du lien social, notamment en leur faisant profiter de séjours de qualité, promesse d'évasion, de détente dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

**Financé par l'ANCV et soutenu par le Secrétariat d'État au Tourisme, le programme Seniors en Vacances est mis en œuvre par l'ANCV depuis 2007.**

Ce programme offre l'opportunité aux seniors de bénéficier de vacances, pensées pour eux, à tarif préférentiel. Par ailleurs, les personnes non imposables peuvent bénéficier, sous conditions, d'une aide financière au départ pouvant représenter jusqu'à 50% du prix du séjour.

### Rappel des critères d'éligibilité fixés par l'ANCV

- être âgé(e) de 60 ans et plus, à la date du départ ;
- aux personnes en situation de handicap, le programme est accessible dès 55 ans ;
- être retraité(e) ou sans activité professionnelle ;
- résidant en France.

Et aussi :

- ▶ au conjoint qui figure sur la déclaration fiscale annuelle (marié ou pacsé) ; quel que soit son âge (selon les conditions définies dans la convention) ;
- ▶ aux enfants accompagnant une personne âgée, s'ils ont moins de 18 ans sans condition de parenté (selon les conditions définies dans la convention) ;
- ▶ aux aidants familiaux d'une personne âgée en perte d'autonomie ou en situation de handicap sans condition d'âge ni de ressources (en séjour de répit sans la personne aidée ou en séjour d'accompagnement avec la personne aidée), toujours selon les conditions définies dans la convention ;
- ▶ aux aidants professionnels sans condition d'âge ni de ressources exclusivement dans le cadre d'un séjour d'accompagnement de la personne aidée, toujours selon les conditions définies dans la convention.



Les séjours organisés en partenariat avec l'ANCV rencontrent un succès depuis leur mise en œuvre. La prochaine destination sera dans le Jura, dans les Landes, pour un séjour d'une semaine (8 jours) prévu du 22 au 29 juin 2024.

Situé dans le Jura, au sein du Village de Vacances Neige et Plein Air, Lamoura est le site idéal pour découvrir le Jura. A l'instar des années précédentes, il s'agira de tarifs préférentiels susceptibles d'ajustement en fonction du nombre réel d'inscrits.

Afin de pouvoir organiser au plus tôt les inscriptions et de fractionner les paiements, il a été proposé aux membres du Conseil d'Administration, d'approuver l'organisation de ce séjour

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

## **8- Renouvellement de la Convention entre Unis-Cité et le CCAS**

Le CCAS est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par sa volonté d'adhérer à des dispositifs de lutte contre l'isolement des personnes âgées, en situation de vulnérabilité.

**Le CCAS a souhaité s'associer à un acteur du territoire qui s'engage déjà sur cette problématique de lutte contre l'isolement des personnes âgées, sur d'autres territoires et qui développe son propre dispositif : « SC2S. » (anciennement Les Intergénéreux).**

Concrètement, Unis-Cité développe cette mission qui vise à intervenir, en équipe, dans les maisons de retraite ou à domicile pour réaliser des visites de convivialité, proposer des sorties, recueillir la mémoire des personnes âgées, valoriser leurs savoirs et leur mémoire et/ou éventuellement proposer des animations autour du numérique.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a adopté la Convention de partenariat et de coopération entre le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes et Unis-Cité Hauts-de-France – Antenne de Valenciennes, jointe à la présente.



**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION  
ENTRE  
Le CCAS de Aulnoy-lez-Valenciennes  
Et Unis-Cité Hauts De France – Antenne de Valenciennes  
2023-2024  
Pour l'action « SC2S »**

**Entre**

**Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Aulnoy lez Valenciennes**

ayant son siège à Aulnoy lez Valenciennes

Représenté par Monsieur Laurent DEPAGNE, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins de signer la présente,

**Et**

**Unis-Cité Hauts-De-France**

Association ayant son siège au 72/01 rue d'ARCOLE 59 000 Lille,

Représentée par Monsieur Lambin, agissant en qualité de président d'Unis Cité Hauts de France Pour l'antenne de Valenciennes

Tel 06 65 77 82 39 – Mail : [mfourrier@uniscite.fr](mailto:mfourrier@uniscite.fr)

Représentée par Maud Fournier, agissant en qualité de responsable de l'antenne de Valenciennes, dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

**PREAMBULE**

**Il a tout d'abord été exposé et rappelé ce qui suit :**

UNIS-CITE a pour objet « d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six ou neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. », selon l'article 1 de ses statuts.

Crée en 2001, Unis Cité Hauts de France est une association régionale des antennes suivantes : Lille, Valenciennes, Dunkerque, Lens, Béthune, Calais, Hazebrouck, Amiens et St Quentin. Elle accueille chaque année une promotion de jeunes en Service Civique qu'elle mobilise sur

des actions d'intérêt général favorisant la cohésion sociale et le développement durable autour de programmes mis en œuvre avec un ensemble de partenaires locaux, régionaux et nationaux.

Unis Cité Hauts de France a expérimenté et développé, depuis 2008, avec ses partenaires, un programme de solidarité seniors « SC2S » visant à favoriser les échanges entre générations, le bien être, le lien social des personnes âgées et leur maintien à domicile à travers la mobilisation de jeunes volontaires à domicile appuyé par un collectif de partenaires institutionnels et associatifs.

L'action « SC2S » est développée sur nos antennes en région Hauts De France mais également dans notre réseau national dans plusieurs régions.

Le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public autonome, est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il met en place la politique municipale d'action sociale à destination des personnes en difficulté, âgées, en situation de handicap, isolées...

Constatant la volonté de plus en plus forte des jeunes qui, dans leur grande diversité, souhaitent se mobiliser pendant une étape de leur vie au service de l'intérêt collectif au sein de notre société.

**Constatant le besoin de sortir les personnes âgées de l'isolement, de favoriser le lien intergénérationnel et d'aider à recenser leurs besoins, le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes et Unis-Cité Hauts de France ont décidé de conclure un partenariat autour du programme « SC2S » qui verra des volontaires intervenir auprès des habitants de Aulnoy Lez Valenciennes.**

Dans un cadre collectif permettant le brassage de jeunes venus d'horizons différents, l'équipe de volontaires d'Unis-Cité Hauts de France Antenne de Valenciennes pourra ainsi mettre sa curiosité et son énergie au service des habitants de Aulnoy Les Valenciennes.

En marge des actions, un cadre de sensibilisation sera organisé par Unis-Cité et le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes pour que cette période de service permette également la réflexion autour de la problématique du vieillissement.

**Ceci ayant été exposé, les modalités de coopération suivantes ont été convenues et arrêtées :**

#### **Article 1 – Objet**

La présente convention établit les conditions générales de partenariat et de coopération entre Unis Cité Hauts de France et le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes dans la mise en œuvre commune auprès des habitants de la commune de Aulnoy Lez Valenciennes autour de l'action « SC2S ».

#### **Article 2 – Nature et objectifs du projet**

Ces actions de solidarité intergénérationnelle sont destinées à :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées les plus fragiles



- Favoriser le bien-être et le bien-vivre des personnes âgées dans leur quartier
- Renforcer les échanges entre les générations et valoriser la mémoire, les parcours de vie
- Contribuer à préserver l'autonomie et le maintien à domicile

Les volontaires auront pour mission avec l'appui des salariés d'Unis Cité, du CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes et des partenaires de rendre visite à domicile des personnes repérées et mettre en œuvre les actions concourant à atteindre les objectifs partagés ci-dessus.

### **Article 3 - Engagements d'Unis-Cité Hauts de France, Antenne de Valenciennes**

Un binôme de volontaires sera mobilisé auprès du CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes de novembre 2023 à juin 2024.

#### 3.1 – Unis Cité apporte son expérience et mobilise son expertise

Unis Cité apportera son expérience dans la mise en œuvre du programme « SC2S » acquise depuis 2008 auprès des personnes âgées et sera force de proposition dans la mise en œuvre et l'évaluation.

Unis Cité mobilise un salarié-Coordinateur d'Équipes et de Projets d'Unis-Cité qui assurera l'encadrement des volontaires d'Unis-Cité et l'animation et le suivi de l'action en lien étroit avec le CCAS.

Sur le terrain, l'encadrement assuré par le coordinateur pourra également se faire à distance, il vient en appui organisationnel et sa présence sera dégressive compte tenu de l'objectif d'autonomisation des volontaires. Elle sera complémentaire en temps et en objectifs de celui assuré par l'équipe du CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes.

#### 3.2 Unis Cité mobilise les jeunes en Service Civique sur la Commune de Aulnoy Lez Valenciennes

Unis Cité s'engage à mener une campagne de mobilisation de jeunes volontaires, à les recruter sur des critères de diversité et de motivation et à signer avec eux un contrat d'engagement de Service civique et à les accompagner durant toute la durée de leur engagement.

Unis Cité mobilisera 2 volontaires en Service Civique sur l'action et le territoire de la commune de Aulnoy Lez Valenciennes les jours prévus, sauf jours de formation et congés. Les samedis, dimanches et jours fériés qui pourraient être réalisés dans le cadre du projet donneront lieu à des récupérations pour les volontaires sur le temps de projet.

#### 3.2 – Unis Cité s'engage à accompagner ses volontaires en Service Civique

Unis Cité s'engage à réaliser un accompagnement individuel et collectif des volontaires engagés sur l'action à travers le suivi d'un coordinateur d'équipe et de projets en lien étroit avec le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes.

Le coordonnateur d'antenne Unis-Cité pourra également être mobilisé dans le cadre du partenariat. Toute autre personne faisant partie de l'association Unis-Cité Hauts de France est habilitée à intervenir sur le lieu de projet après en avoir informé la structure partenaire.

Pour des raisons d'organisation interne, le Coordonnateur d'Equipes et de Projets de même que les volontaires peuvent être amenés à s'absenter de leur projet. Dans tous les cas, le partenaire sera prévenu à l'avance de ces absences.

Des temps de service civique volontaire consacrés notamment à la préparation du projet d'avenir des volontaires et à une sensibilisation à la citoyenneté pourront avoir lieu en dehors ou sur le lieu de projet.

### 3.3 Unis Cité mobilisera des outils de suivi, d'évaluation d'utilité sociale et de communication

Unis Cité proposera au CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes des outils de suivi de l'action pour favoriser sa réussite.

Engagé dans une démarche d'évaluation de l'utilité sociale depuis 2011, Unis Cité proposera des outils d'évaluation pour permettre de mesurer l'impact de l'action auprès des personnes âgées, des jeunes volontaires et ainsi contribuer à sa qualité.

Unis Cité pourra proposer et mutualiser des outils de communication afin de promouvoir l'engagement des jeunes, de valoriser les personnes âgées et l'engagement d'Unis Cité et du CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes.

### 3.4 Unis Cité assurera une préparation-formation des volontaires

Pour la réussite de l'action, Unis Cité mettra en place une période d'intégration des volontaires au Service Civique dans le courant du mois d'octobre.

Un programme de préparation-formation spécifique des volontaires sera mis en place par Unis Cité, ses partenaires et le CCAS pour préparer au mieux les volontaires dans la compréhension des enjeux du vieillissement, de la relation avec la personne âgée, la découverte de la ville de Aulnoy Lez Valenciennes, du CCAS et de ses actions.

### 3.5 Unis Cité proposera des modalités de pilotage partagé de l'action

Un comité de pilotage, composé du CEP Unis-Cité, du référent du CCAS, si besoin de l' élu/e en charge des personnes âgées et du coordonnateur de l'antenne Unis-Cité ainsi que toute personne utile au projet, accompagnera le développement de l'action. Il permettra de résoudre les difficultés de mise en œuvre et soutenir au mieux les volontaires dans leur mission.

### 3.4 – Unis Cité contracte une assurance

L'association Unis-Cité Hauts de France a souscrit un contrat « Multi garanties Activités Sociales » auprès de la MACIF, sous le numéro 8830838 qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

## **Article 4 - Engagements du CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes**

### 4.1 Le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes s'engage à identifier les personnes âgées

Le CCAS s'engage à repérer, identifier les personnes âgées à domicile en situation d'isolement, de solitude souhaitant recevoir la visite de jeunes volontaires.

Les volontaires pourront accompagner les personnes âgées dans le cadre d'une visite d'une heure environ par semaine. Le nombre de personnes âgées suivies est défini par Unis-Cité.

Le CCAS pourra solliciter ses partenaires pour faciliter l'identification des personnes âgées les plus fragiles à domicile.

#### 4.2 Le CCAS s'engage à accompagner les volontaires

Monsieur / Madame XXXXXX, en sa qualité de XXXXXX, sera mobilisé/e pour être le « référent » de l'équipe de volontaires d'Unis-Cité.

En lien avec le Coordonnateur d'Equipes et de Projets, le référent est co-responsable du bon déroulement du projet et des relations avec Unis-Cité. Le responsable des volontaires reste le CEP au premier niveau et le coordonnateur d'antenne au deuxième niveau.

#### Rôle du référent

- Dans la phase de préparation du projet

A l'arrivée des volontaires et pour faciliter le démarrage du projet, un temps de présentation du CCAS ainsi qu'un temps de sensibilisation aux thématiques et à leur contexte seront aménagés par les « référents ».

Ces temps de sensibilisation devront également être l'occasion de présenter le règlement interne à la structure et les mesures de sécurité.

Enfin, le référent veillera à ce que l'ensemble des salariés potentiellement concernés par le projet soient informés de l'intervention des volontaires et éventuellement associés dans la mise en œuvre du projet.

- Dans la phase de rencontre entre les volontaires et la personne âgée

Le CCAS ou ses partenaires s'efforceront de faciliter la rencontre et la création du lien de confiance entre la personne âgée et le binôme de volontaires.

Ils pourront accompagner les volontaires lors de la première visite et les préparer en amont.

- Dans le suivi du projet

Au cours du partenariat, le référent accompagnera l'équipe de volontaires dans la mise en œuvre du projet, en répondant à leurs questions, en leur prodiguant des conseils liés à l'animation des actions, au message à faire passer au public, etc.

Un point de régulation réunissant les volontaires, les référents, le CEP et les élus responsables concernés aura lieu 1 fois par trimestre au Pôle social de Petite-Forêt.

#### 4.3 – Le CCAS participera à la formation des volontaires

Le CCAS pourra apporter au cours du projet une formation aux volontaires sur des aspects spécifiques de la mission pour concourir à la bonne réalisation du projet.

#### 4.4- Le CCAS participera à l'évaluation de l'impact de l'action

Il soutiendra la mise en place des outils de mesure de l'utilité sociale et d'évaluation proposé par Unis Cité.

#### 4.5- Le CCAS participera à un temps d'échange



Un temps d'échange de pratiques et concertation (spécifique ou intégré au CoPil) sera organisé avec l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre de l'action « SC2S ». Le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes est invité à participer à cette dynamique.

## **Article 5 – Modalités financières et matérielles**

### 5.1 – Financement d'Unis Cité Valenciennes

Le partenaire s'engage à financer à hauteur de 1000 euros (mille euros) l'Association Unis Cité Hauts de France au titre de de l'année 2022 2023.

La subvention sera versée sur le compte

Code banque : 16 275

Nom de la banque : Caisse d'Epargne Nord France Europe

Code guichet 00600

N° de compte : 08103896726

Clé RIB : 26

Les versements auront lieu : le 30 décembre 2023

### 5.2 – Conditions d'utilisation de la subvention octroyée

L'association s'engage à n'utiliser la subvention octroyée qu'au bénéfice exclusif du projet objet de la présente convention.

De plus, l'association devra remettre au partenaire avant le 31 mai de l'année qui suit la clôture de l'exercice ses comptes certifiés, le procès-verbal de son assemblée générale dûment signé ainsi que son rapport d'activités pour l'année écoulée

### 5.3 – Conditions Matérielles

Le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes s'engage à mettre à disposition des volontaires une salle de réunion et un bureau muni d'une connexion internet sans ordinateur.

## **Article 6 – Communication**

Dans leur volonté commune de promouvoir l'action « SC2S » mis en place dans le cadre de ce partenariat et de valoriser l'engagement des jeunes volontaires en Service Civique dans la société, Unis-Cité Hauts de France et le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes s'engagent à valoriser le partenariat par une couverture médiatique des actions réalisées.

Les deux parties s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention et de faire figurer les logos de chacun et de l'action dans tous les documents ayant trait à l'action.

## **Article 7 – Durée**

La présente convention de partenariat entrera en vigueur à compter de sa date de signature, au plus tard le 18 octobre 2023 et elle prendra fin le 29 juin 2024. Elle pourra être renouvelée par décision express des parties

## **Article 8 – Résiliation**

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une de ses obligations, l'autre partie pourra de plein droit résilier le présent contrat après envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure avec accusé de réception restée sans réponse pendant plus de dix (10) jours.

### **Article 9 – Responsabilité**

Il est expressément entendu que la présente convention ne pourra en aucune façon être considérée comme une société entre les parties, la responsabilité de chacune étant limitée aux engagements pris par chacune d'elles dans la présente convention.

Fait en deux exemplaires à Aulnoy-lez-Valenciennes, le 4 octobre 2023

Pour Unis-Cité  
Antenne de Valenciennes

Hauts-de-France

Pour le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes,

Son Président,

Maud FOURNIER  
Responsable de l'Antenne

Laurent DEPAGNE

## 9- ELISAA – Aide à la mobilité – Pass Sénior

Le titre de transport « Pass Sénior » est destiné aux personnes âgées de 65 ans minimum, non imposables et habitant dans une commune du réseau Transvilles.

Il permet l'utilisation illimitée du réseau de transport.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a fixé la participation annuelle des usagers à 20 euros, dans la mesure où la nouvelle tarification du Simouv (encore inconnue lors du dernier conseil d'administration) reste fixée à 75€.

Les membres du conseil d'administration ont émis le souhait de réfléchir à ds ateliers spécifiques du type « *J'utilise mon Pass Sénior* », en accompagnant les utilisateurs jusque dans le bus ou le tram.

## 10- Questions et informations diverses

### a. Octobre rose

Un compte-rendu a été effectué en séance

### b. Atelier « Marche et découvertes »

Une analyse accompagnée de prospectives pour les années à venir.

### c. Point sur les Parcours Emploi Compétences

Suite à une sollicitation de Monsieur le Maire, Président du CCAS, effectuée directement auprès du Sous-préfet et du Directeur de Pôle Emploi, la ville, via le CCAS, a pu bénéficier de nouveaux contrats PEC : 17 signatures de contrats à date.

### d. Retour sur une réunion de travail avec la CPAM

Une réunion de travail a été initiée par Monsieur le Président avec les services de la CPAM pour établir et signer prochainement une convention Accès aux droits et aux Soins rénovée qui pourrait couvrir nos différents projets en lien avec le CCAS et les forces vives de la commune qui œuvrent sur notre territoire, convention qui déclinerait des plans d'action opérationnels notamment sur le numérique en santé, notamment.

La CPAM souhaite, en accord avec le Président du CCAS, que la ville soit pilote au sein du territoire de Valenciennes Métropole.

Pour cela un diagnostic précis sera établi par la CPAM.

### e. Projet social du CCAS – Séances de travail

Ce dossier sera remis à l'ordre du jour en lien avec le DGS qui suit le dossier.

### f. Journées Portes Ouvertes France Service

Comme les années précédentes, cet événement sera organisé au sein de France Services.



**g. Solidarité Maroc**

Le séisme, survenu le 8 septembre 2023, au Maroc, est le plus important tremblement de terre enregistré par des stations sismiques de l'histoire du pays. Une mobilisation s'est mise en place sur la commune, sous l'impulsion de Madame la Vice-président, Rachida BENNAR, et en lien avec le Secours Populaire, dont les bénévoles ont assuré des permanences, en Maire et à la Maison de la Solidarité.

**940 euros ont été récoltés dans l'urgence.**

**h. Allocation Adulte Handicapée (AAH)**

La réforme de déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le mode de calcul de la prestation change. Cela va se traduire par une hausse de la prestation pour près de 120 000 personnes concernées.



Le Président,

Laurent DEPAGNE.